Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20240313-01-02-24-08-DE
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

EPCC « École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 1er FEVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
12	2	5

OBJET DE LA DELIBERATION :

N° 01/02/24-08

AUTORISATION D'OUVRIR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT – AUTORISATION DE RECOURIR AUX AGENTS CONTRACTUELS EN CAS D'ABSENCE DE CANDIDATURES DE TITULAIRES

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le 1er du mois de janvier à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY.**

ETAIENT PRESENTS :
Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Sébastien BOUDILLON, Claude ARNAUD- GALLI, Josy CHAMBON, Valérie MONDONE, Gaston SECONDI, Pierre PELLETIER, Rémy LEVRAUD, Pierre BELOUIN, Ian SIMMS,

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)
Bénédicte LEFEUVRE représentée par Dalia MESSARA

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :
François CARRASSAN représenté par Yann TAINGUY,
Hélène BILL représentée par Jean-Luc DELAUNAY.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Philippe MAHE, Louise NOËL. Jean-Sébastien VIALATTE, Jean-Pierre BLANC, Marc LAURIOL.

Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20240313-01-02-24-08-DE
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 1er FEVRIER 2024

N° D'ORDRE : 01/02/24-08

OBJET :

AUTORISATION D'OUVRIR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT – AUTORISATION DE RECOURIR AUX AGENTS CONTRACTUELS EN CAS D'ABSENCE DE CANDIDATURES DE TITULAIRES

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

Actuellement, l'école compte 49 agents soit 28 agents EPCC et 21 agents mis à disposition par la Métropole TPM.
La coordinatrice budgétaire et comptable mise à disposition par la Métropole TPM quittera ses fonctions le 15 avril 2024 par la voie de la mutation.
Aussi vous est-il proposé de procéder au recrutement d'un agent pour la remplacer sur les postes existant au tableau des effectifs.

Nous vous proposons d'ouvrir ce poste sur le grade d'adjoint administratif principal 1ère classe créé par délibération n°15/10/2019-03 du 15 octobre 2019 et sur les grades de rédacteur, rédacteur principal 2e classe et rédacteur principale 1ère classe créés par délibération du 12/12/2023-10 du 12 décembre 2023.

Bien entendu un seul poste sera à pourvoir mais il convient d'ouvrir l'ensemble des grades de ces deux cadres d'emploi au recrutement aux agents titulaires de ces grades qui candidateraient.

Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20240313-01-02-24-08-DE
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

Ce recrutement sera également ouvert aux agents contractuels, pour les besoins du service, sous réserve qu'aucun fonctionnaire possédant le profil requis et l'expérience ne puisse être recruté dans les conditions statutaires.

En raison de la nécessité de disposer des compétences en la matière, il est proposé, le cas échéant, de pourvoir l'emploi de catégorie C ou B (Voir fiche de poste jointe de coordinatrice budgétaire et comptable) par un agent contractuel dans les conditions des articles L 332-8, 2° et L 332-12 du Code Général de la Fonction Publique.

Postes créés at tableau des effectifs et vacants					
Filière	**Grade ou emploi**	**Catégorie**	**Quotité du poste**	**Nombre de poste**	**Observations**
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif 1ère classe	C	35h	1	TEMPS COMPLET
ADMINISTRATIVE	Rédacteur	B	35h	1	TEMPS COMPLET
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal 2e classe	B	35h	1	TEMPS COMPLET
ADMINISTRATIVE	Rédacteur Principal 1ère classe	B	35h	1	TEMPS COMPLET

Je vous propose donc d'ouvrir au recrutement :

- Un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs et trois emplois permanents à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs en précisant que s'il s'avère qu'aucune candidature statutaire ne se révèle répondre aux besoins particuliers des postes décrits ci-dessus, l'ESADTPM pourra recourir au recrutement d'un agent contractuel conformément aux articles L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

Après avoir entendu le Président,

Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20240313-01-02-24-08-DE
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU l'arrêté du Préfet du Var en date du 29 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École Supérieure d'Art de Toulon Provence Méditerranée,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU la délibération du 15/10/2019-03 du 15 octobre 2019 portant création de trois emplois permanents à temps complet,

VU la délibération n°12/12/2023-10 du 12 décembre 2023 portant création de trois emplois permanents à temps complet dans le cadre d'emploi des rédacteurs,

CONSIDERANT qu'il convient d'ouvrir au recrutement un emploi permanent à temps complet relevant à la fois du cadre d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs,

CONSIDERANT qu''il convient également de prévoir la possibilité de recourir, en cas d'absence de candidatures statutaires, à un recrutement contractuel pour exercer les fonctions de coordinatrice budgétaire et comptable,

DECIDE

Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20240313-01-02-24-08-DE
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

ARTICLE 1

D'OUVRIR au recrutement un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

ARTICLE 2

D'OUVRIR au recrutement un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs.

ARTICLE 3

DE DIRE qu'en cas d'absence de candidature statutaire, le recrutement d'un agent contractuel pour exercer les fonctions de coordinateur budgétaire et comptable sera possible.

ARTICLE 4

DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales, correspondantes à l'emploi ainsi créé, sont inscrits au Budget 2023 – Chapitre 012 – compte charges de personnel.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 1er février 2024.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY